



Municipalité de Montebello

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2019, a adopté le règlement numéro 934-2019 relatif à la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables.

Le règlement numéro 934-2019 est déposé au bureau municipal, 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1LO et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Donné à Montebello ce 18 décembre 2019.

Me Chloé Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 décembre 2019 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 décembre 2019.

Me Chloé Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière